

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 12/10/2017	Délibération n° 2017/033– p1/2
Objet : Election du 9 <sup>ème</sup> Vice-Président	
Nomenclature de télétransmission : 5.1.1. Maire, Adjoint, Président, Vice-Présidents	

Nombre de membres L'an deux mille dix-sept,  
En exercice : 36 Douze octobre à vingt heures,  
Présents : 16  
Votants : 19 Le Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au quatre-vingt-douze boulevard de la Marne, sous la présidence de Monsieur Alain GUETROT, Maire-Adjoint de Saint-Maurice et Président du Syndicat.  
Procurations : 3

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Comité du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne en exercice,

Sont présents :

Marie CURIE, Evelyne BAUMONT, Richard DELLA MUSSIA, Joël PESSAQUE, Serge FRANCESCHI, Philippe FRANCINI, Stéphane CHAULIEU, Philippe FISCHER, Pierre BORNE, Christophe LINI, Corinne POIGNANT, Pierre JUNILLON, Alain GUETROT, Jean-Daniel AMSLER, Anne-Marie BOURDINAUD, Michel CLERGEOT.

Sont représentés :

Sabine PATOUX a donné pouvoir à Jean-Daniel AMSLER.  
Régine LANGLOIS a donné pouvoir à Philippe FISCHER  
Claudia MARSIGLIO a donné pouvoir à Michel CLERGEOT

Sont absents excusés :

Jacques DRIESCH, Emile JOSSELIN, Stephan SILVESTRE, Francis SELLAM, Jean-Raphaël SESSA, Muguet NGOMBE, Romain BLONDEL, Sylvain AUBERT, Florence TORRECILLA, Christophe IPPOLITO, Philippe SAJHAU, Gilles MATHIEU, Carole DRAI, Henri PETTENI, , Benoit WOSSMER, Christian FOSSEYEUxN Isabelle LAFON.

**Alain GUETROT, Président, expose au comité ce qui suit :**

Monsieur le Président rappelle que lors des discussions préalables à son adhésion, Grand Paris Sud Est Avenir avait posé deux questions, l'une sur sa représentativité au Comité qui s'est traduit par l'évolution du point IV des statuts et l'autre sur l'éventualité d'une participation au bureau d'un de ses délégués.

**Le Comité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2122-7 et suivants et L.5211-1 et suivants,

Vu l'article IV des statuts du Syndicat fixant la composition du Bureau,

Vu la délibération de ce jour modifiant la composition du Bureau,

Considérant la vacance du 9<sup>ème</sup> poste de Vice-Président,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article 1 :** Il est fait appel aux candidatures,

Est candidat :  
Accusé de réception en préfecture  
094-259401099-20171012\_02017rgs-DE  
Monsieur Serge DE FRANCESCHI, Conseiller Territorial du Grand Paris Sud Est Avenir  
Date de télétransmission : 20/10/2017  
Date de réception préfecture : 20/10/2017

**INFOCOM**<sup>94</sup>  
Mutualisons les solutions numériques

Séance du 12/10/2017	Délibération n° 2017/033– p2/2
Objet : Election du 9 <sup>ème</sup> Vice-Président	
Nomenclature de télétransmission : 5.1.1. Maire, Adjoint, Président, Vice-Présidents	

Aucune autre candidature n'étant enregistrée, l'assemblée décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote au scrutin secret mais à main levée qui fait apparaître les résultats ci-après :

A = nombre de votants	19 dont 3 par procuration
B = abstentions/blancs ou nuls	0
C = suffrages exprimés (A-B)	19
D = majorité absolue (C/2+1)	10

A obtenu : Monsieur Serge FRANCESCHI 19 voix

**Monsieur Serge Franceschi est proclamé élu à l'unanimité.**

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait à La Varenne, le 12/10/2017



Le Président  
Alain GUETROT

Accusé de réception en préfecture  
094-259401099-20171012-D-2017-33-DE  
Date de télétransmission : 20/10/2017  
Date de réception préfecture : 20/10/2017